

d'autres pays. Certains de ces programmes sont administrés par les ambassades, les hauts-commissariats ou les consulats des pays d'accueil, tandis que d'autres relèvent d'organismes privés canadiens. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez téléphoner au 1 888 877-7098 ou consulter la page www.dfait-maeci.gc.ca/123go/menu-fr.asp.

Vous trouverez également une foule de renseignements sur les possibilités d'emploi offertes dans les autres pays aux adresses www.dfait-maeci.gc.ca/yji-jpi/links-fr.asp, www.dfait-maeci.gc.ca/123go/international-fr.asp et www.dfait-maeci.gc.ca/canadaeuropa/youth/menu-fr.asp.

Évaluer une offre d'emploi

Avant d'accepter une offre d'emploi à l'étranger, il faut d'abord l'examiner avec soin. La réussite de votre projet dépend grandement des recherches et de la préparation que vous aurez effectuées au Canada.

Renseignez-vous le plus possible sur l'organisme ou l'entreprise qui vous offre un emploi. Demandez des références, visitez son site Web et renseignez-vous auprès du Bureau d'éthique commerciale (si l'entreprise ou l'organisme en question est canadien) pour avoir le plus de renseignements possibles. Prenez contact avec des gens qui ont déjà travaillé pour cet organisme ou cette entreprise, ou demandez à parler à un membre de son personnel.

Examinez attentivement les clauses du contrat ou faites-les examiner par un avocat. Sachez qu'il n'est pas conseillé d'accepter une offre d'emploi si vous devez attendre d'être sur place pour en connaître les conditions.

Assurez-vous que les clauses financières et autres sont clairement formulées et que vous les comprenez bien. Vous devriez, par exemple, savoir dans quelle devise vous serez payé et quand vous toucherez votre premier chèque de paie. Vous éviterez les problèmes liés aux fluctuations du taux de change en vous faisant payer en dollars canadiens ou américains. Si vous êtes payé en monnaie locale, renseignez-vous pour savoir si elle est convertible et, dans le cas contraire, si le pays limite les sorties de fonds de son territoire.

Vous devriez également vous informer sur le coût de la vie, car ce qui est considéré comme un bon salaire au Canada pourrait ne pas être suffisant dans le pays d'accueil. Pour en savoir plus, consultez les indices de mission canadienne à l'étranger publiés par Statistique Canada (www.statcan.ca/francais/freepub/62-013-XIF/free_f.htm).

Avant d'accepter une offre, vérifiez les conditions régissant une rupture de contrat au cas où les choses ne marcheraient tout simplement pas. Pour mettre toutes les chances de votre côté, soyez prévoyant : constituez-vous un fonds d'urgence ou organisez-vous avant de partir avec votre